

Orienter et faciliter la mise en oeuvre d'initiatives de prêts d'équipements récréatifs et sportifs au Québec

Par Marie-Eve St-Pierre M. Sc., professionnelle de recherche à l'Observatoire québécois du loisir

Ce bulletin fait suite à celui qui s'intitule *Les prêts d'équipements récréatifs et sportifs : une solution aux obstacles à la pratique régulière d'activités physiques?* (vol. 21, no 6), lequel faisait notamment ressortir les nombreuses retombées positives des initiatives de prêts d'équipements sportifs et récréatifs.

Cette suite aborde les principaux facteurs de réussite et les principaux constats suivant une série d'entretiens avec des acteurs d'initiatives européennes de prêts d'équipements¹. Ces initiatives constituent des sources d'inspiration pouvant faciliter la mise en oeuvre au Québec de projets de prêts d'équipements récréatifs et sportifs et peuvent contribuer à l'élaboration de mécanismes d'évaluation efficaces pour analyser plus en profondeur les initiatives québécoises actuelles et en assurer leur pérennité. Les informations présentées dans ce bulletin sont essentielles pour faciliter et orienter les actions de mise en oeuvre des banques régionales et unités mobiles d'équipements récréatifs et sportifs du plan d'action *Pour retrouver le plaisir d'être actif* du ministère de l'Éducation.

Les facteurs de succès

L'analyse des initiatives de partage réalisée au cours de la veille internationale a permis d'identifier un certain nombre de facteurs de succès. En voici les principaux.

L'importance d'une offre simple, flexible, facilement accessible et gratuite

Le succès de la mise en oeuvre d'une initiative de prêts d'équipements repose essentiellement sur un processus d'utilisation *simple* (pas de documents financiers demandés au moment de l'inscription, utilisation de l'intelligence artificielle pour scanner une carte d'identité en cas de bris, etc.), *flexible* (prêts à court, moyen et long terme, soit de quelques heures à deux semaines), *facilement accessible* (application mobile) et *gratuit* (aucuns frais d'inscription ni d'utilisation). La gratuité permet à la population d'essayer de nouvelles activités récréatives ou sportives, ce qui peut conduire à l'achat d'équipement et à une pratique régulière, et ce, peu importe le statut socioéconomique des pratiquants. Les gens sont

ainsi incités à être plus actifs de façon régulière et à bouger plus souvent à l'extérieur, ce qui, à long terme, contribue à réduire les coûts sociétaux découlant du manque d'activité physique chez l'ensemble de la population.

L'importance de lieux extérieurs et d'infrastructures à proximité et libres d'accès

Des installations invitantes, des espaces publics ouverts et des infrastructures libres d'accès peuvent inciter les individus à être physiquement actifs davantage et à passer plus de temps en plein air. De même, un accès facile et équitable aux équipements grâce aux banques de prêts stimule la pratique d'activités récréatives et sportives. À l'inverse, le manque de disponibilité et les exigences de ressources pour avoir accès aux équipements limitent l'incitation à bouger et à être en plein air. Dès lors, afin d'assurer le succès d'une initiative de prêts d'équipements, le choix de l'emplacement est important.

Il est recommandé que l'équipement se trouve à *proximité* de lieux invitants et libres d'accès, et qu'il réponde aux besoins de groupes hétérogènes sur le plan socioéconomique. L'accessibilité du lieu fait également référence à la distance (moins de 5 km du domicile) et représente un facteur décisif pour l'utilisation des banques de prêts d'équipements.

Les concepts d'ouverture et d'accessibilité sont très importants. La banque de prêts d'équipement doit permettre aux individus de venir emprunter de l'équipement sur place et de l'utiliser librement dans le lieu choisi. Cela offre plus de possibilités d'activités récréatives et sportives spontanées autoorganisées et, par le fait même, incite les individus à passer plus de temps à l'extérieur et à être physiquement plus actifs de façon régulière.

La coopération et le réseau, facteurs de réussite fondamentaux

La coopération s'avère primordiale pour la mise en œuvre des initiatives de prêts d'équipements. Elle permet de mieux répondre aux besoins et aux souhaits des utilisateurs, de leur offrir un meilleur accès aux équipements et d'assurer la pérennité des projets. Elle représente une solution efficace au manque de ressources (en particulier financières) et aux problèmes de fonctionnement des banques de prêts d'équipements.

Pour mobiliser les partenaires, il est recommandé d'interpeller les organisations dont l'objectif principal est de promouvoir un mode de vie actif (physiquement, mais également socialement). De nombreux aspects logistiques peuvent faire l'objet de partenariats avec des acteurs locaux : les *écoles* pour veiller à ce que l'équipement soit utilisé tout au long de l'année et partager les coûts d'entretien des équipements; les *associations sportives locales* et les *organismes locaux* pour faire connaître la banque de prêts, donner de la formation en matière de sécurité et organiser des ateliers d'initiation; les *entreprises locales* pour des dons ou des commandites d'équipements, ou encore pour réparer et entretenir des équipements; les *municipalités* pour donner accès aux lieux

extérieurs et aux infrastructures, promouvoir et financer la banque de prêts, et soutenir l'initiative dans son ensemble.

Il est également important que les banques de prêts se perçoivent comme des partenaires et non comme des concurrents. Au fond, le but ultime est de rendre l'activité physique et le sport accessibles à un plus grand nombre de personnes et de leur permettre de participer à des activités communes. Ainsi, la création d'un réseau de codépendance demeure incontournable.

Principaux constats

L'analyse de la documentation recensée et des données collectées lors des différents entretiens a permis de dégager quelques constats.

La coopération dans un contexte de concurrence

Même si les notions de coopération, de collaboration, de partenariat et de réseau sont au cœur des banques de prêts d'équipements, le fait qu'elles soient subventionnées par l'État soulève certains questionnements. Sont-elles en compétition avec les organisations privées qui louent également des équipements? A priori, il serait facile de prétendre qu'une certaine concurrence s'installe entre les organismes à but non lucratif (OBNL) qui ont accès à des subventions pour la location gratuite d'équipements et les organisations privées qui, elles, font de la location payante. Les revenus de location permettent de financer plusieurs dépenses, notamment les salaires des ressources humaines, sans lesquelles ces entreprises ne pourraient pas survivre. Dès lors, un malaise apparaît. Les entreprises locales sont des acteurs importants pour le succès d'une initiative de partage, notamment pour les dons ou les commandites de matériel ou pour la réparation et l'entretien des équipements. D'un côté, elles sont impliquées dans l'entretien et la commandite d'équipements, mais de l'autre, leur survie est incertaine en raison de la présence d'OBNL subventionnés par le gouvernement pour offrir de la location gratuite. Comment ne pas parler de concurrence dans ce contexte? Il y a là de quoi réfléchir.

Un modèle basé sur la confiance est-il possible au Québec?

Parmi les principes fondamentaux du prêt de matériel récréatif et sportif, il y a la notion de confiance. Dans une perspective de service simple, accessible et gratuit, on peut par exemple n'exiger aucun document financier pour emprunter un équipement, ni même aucune pièce d'identité; certaines banques ne demandent que le nom et le numéro de téléphone de l'utilisateur avant qu'il ne parte avec le matériel. Le processus de prêt est donc réellement basé sur la confiance.

La confiance est d'ailleurs identifiée comme un facteur de réussite pour assurer l'adhésion des individus au projet dès son implantation et garantir sa longévité. À l'inverse, un manque de confiance peut être source de stigmatisation et d'exclusion, notamment des groupes vulnérables (ayant par exemple un revenu faible). Cela aura pour effet de diminuer leur participation et aura une incidence sur leur qualité de vie. Surtout, les objectifs d'inclusion et d'augmentation de l'accessibilité aux activités récréatives et sportives risquent d'être compromis.

Il y a néanmoins une notion de risque associée à la confiance. Des bris d'équipement peuvent survenir et certaines personnes peuvent profiter à outrance d'un service d'emprunt gratuit. Cependant, aucune des recherches effectuées durant notre étude n'a pu faire ressortir une raison de croire que ce genre de risque surpasse les avantages. Il serait facile de penser que les coûts résultant des vols ou des bris de matériel sont élevés, mais, au contraire, les données recueillies lors des entretiens révèlent que les pertes reliées aux équipements non retournés ou brisés se situent en dessous de 2 %.

Est-il possible au Québec d'implanter un modèle de prêts d'équipements basé sur la confiance? Il serait intéressant de cibler les initiatives québécoises dont le processus de prêts est basé sur la confiance et l'honnêteté des usagers et de les questionner à ce sujet, notamment sur les impacts de cette approche en matière de participation, d'organisation, de pérennité et d'autres aspects de ce genre d'initiative.

Une offre accessible au-delà du profil économique, des lieux et des équipements

Un des objectifs des banques de prêts d'équipements récréatifs s'inscrit dans l'intention de la politique québécoise de l'activité physique, du sport et du loisir qui vise à augmenter la pratique d'activités physiques et à favoriser la persistance de cette pratique (Gouvernement du Québec, 2017). La question de l'accessibilité (enjeu 1 de la politique) fait notamment référence à l'accessibilité physique des lieux et de l'équipement. Il est aussi question d'expérience (enjeu 2 de la politique) au sens où il faut porter attention, d'une part à l'adéquation entre les besoins et attentes des personnes et les possibilités de pratique, et d'autre part à la possibilité d'entretenir des interactions sociales enrichissantes (Gouvernement du Québec 2020). Par sa nature même, l'accessibilité se doit d'être universelle, indépendamment du statut socio-économique des personnes, de leurs limitations fonctionnelles (ex. : handicap physique), de leur origine ethnique et de leur genre (Charte des droits et libertés de la personne).

La lecture critique de l'accessibilité visée par les projets de prêts d'équipements analysés au cours de cette veille doit passer par ce prisme. L'accessibilité est plus vaste que le profil économique de la personne et dépasse le simple accès à des lieux et des équipements. Cet accès doit aussi être significatif pour la personne et la collectivité. De plus, même s'il s'agit d'une condition fondamentale, l'accessibilité des équipements adaptés dans les banques de prêts étudiées et leur disponibilité pour les utilisateurs ayant des limitations fonctionnelles suscitent des défis à plusieurs niveaux.

La disponibilité. Certaines banques disposent d'équipements adaptés, mais en nombre limité. C'est un service que plusieurs des acteurs interrogés souhaitent développer davantage. Les prix du matériel parfois spécialisé que requièrent certaines clientèles, notamment les personnes ayant une limitation fonctionnelle, peuvent être importants, mais les programmes gouvernementaux permettent le plus souvent d'assumer ces coûts.

L'entreposage. Entreposer des équipements adaptés entraîne aussi certains défis. Les locaux ne sont souvent pas assez grands ou l'espace requis n'avait pas été prévu. Il faut avoir accès à des locaux, à prix abordable, assez grands et, surtout, à proximité des lieux de pratique, ce qui peut rendre les prêts d'équipements adaptés pratiquement impossibles.

La formation. La diversité des équipements adaptés et spécialisés en fonction de diverses limitations exige une expertise et une capacité d'adaptation. De plus, le personnel des centrales de prêts est fortement sollicité pour adapter du matériel plus spécialisé afin de favoriser une pratique significative pour la personne. La pratique, rappelons-le, doit être accessible, sécuritaire et agréable.

Le transport. Les lieux de pratique ne sont pas toujours à proximité de la banque de prêts d'équipements. Lorsque l'utilisateur souhaite emprunter un équipement, il doit parfois transporter le transporter lui-même, ce qui peut aussi constituer aussi un certain défi. Ainsi, certains équipements restent sous-utilisés.

Conclusion

L'offre est-elle vraiment accessible à tous? Peut-on réellement parler d'accessibilité à l'ensemble de la population, particulièrement les personnes vulnérables lorsque les prêts d'équipements adaptés pour les personnes ayant des incapacités fonctionnelles sont limités, voire impossibles? Selon l'analyse des données issues des entretiens et de la documentation recensée au cours de cette veille, la réponse à ces questions est non. Des solutions? Les résultats de cette veille thématique évoquent principalement le partenariat avec des associations locales spécialisées comme avenue à explorer.

Au Québec, nous savons qu'il y a du matériel adapté disponible, mais nous serions curieux d'en savoir davantage sur la formation et la certification des ressources humaines pour assurer une pratique sécuritaire. En effet, les équipements adaptés demandent souvent beaucoup d'ajustements (en fonction du handicap), ce qui requiert un personnel formé.

Une formation spécialisée est essentielle afin d'assurer la sécurité des usagers, mais également pour que les équipements adaptés disponibles soient utilisés tout simplement.

La veille a permis d'identifier les banques d'équipements comme des acteurs jouant un rôle essentiel en matière de sécurité en plein air, et ce, à plusieurs niveaux. Par exemple, elles peuvent fournir de l'information et des conseils pratiques sur les questions de sécurité lorsqu'elles prêtent de l'équipement aux utilisateurs, organiser des séances de formation ou de certification, ou encore des cours d'initiation, contribuer à sensibiliser les pratiquants aux risques, participer à la mise au point d'interventions en matière de sécurité et de prévention dans les activités de plein air, etc. Cette notion de sécurité est également importante pour tout ce qui a trait aux équipements adaptés.

Note de bas de page

¹ La sélection des initiatives internationales de prêts d'équipements récréatifs et sportifs a été effectuée selon certains critères. Nous avons recensé des initiatives ayant gagné des prix prestigieux sur le plan national, mais qui ont une notoriété internationale, qui présentent des données pouvant démontrer leur succès (nombre d'utilisateurs, indices de satisfaction des utilisateurs, impacts positifs sur la communauté, etc.), et qui sont reconnues pour leur souci de l'environnement et leur mise à l'avant-plan de l'aspect social, primordial dans ce genre d'initiative.

Références

Charte des droits et libertés de la personne, RLRQ, c. C-12, art. n° 10, <<https://canlii.ca/t/6f54w>> consulté le 2023-12-04.

Gouvernement du Québec (2017), *Politique de l'activité physique, du sport et du loisir. Au Québec, on bouge!*

Gouvernement du Québec (2020), *L'avis sur le plein air : Au Québec, on bouge en plein air!*